

## **Code d'éthique Centre sportif Mégantic**

Le présent code s'applique à tous les employés, aux administrateurs, aux officiels, aux parents, aux athlètes et aux entraîneurs ayant un lien avec le Centre sportif Mégantic ainsi qu'à tout membre d'un comité ou d'une commission de la Ville qui n'est pas un employé de celle-ci.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- S'assurer du respect de la mission et des valeurs du CSM.
- Favoriser le respect de soi, des autres et de l'environnement.
- S'assurer de l'application des règles et intervenir de façon constructive lorsqu'il y a dérogation.
- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté pour ses membres et ses organismes partenaires.
- Favoriser une communication menant à l'optimisation des échanges, des relations et des services touchant toute personne en lien avec le Centre.

Les valeurs suivantes représentent les guides sur lesquels le CSM se base pour la prise de décision, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la Municipalité.

- L'intégrité :
- Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur, l'équité et la justice.
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public :
- Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, vigilance et discernement.
- Le respect envers les autres employés de la Municipalité et les citoyens :
- Tout employé a droit au respect et doit le favoriser dans ses relations avec l'ensemble des acteurs évoluant au sein du CSM.
- La loyauté envers la Municipalité :
- Tout employé doit rechercher l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens, et ce, dans le respect des lois et règlements qu'il est tenu d'appliquer.
- La recherche de l'équité :
- Tout employé traite chaque personne avec justice et équité, dans la mesure du possible, et ce, sans favoritisme ou préjugé.
- L'honneur rattaché aux fonctions :
- Tout employé doit préserver l'honneur rattaché à sa fonction, en s'appuyant sur les cinq (5) valeurs ci-haut mentionnées : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.